



Chantiers neutralisant un accès à un parking de stationnement privé Accès aux droits de stationnement résidentiel gratuits

Lorsqu'un chantier de voirie impose la neutralisation d'un accès à un parking de stationnement privé, la Ville de Paris peut accorder des **droits de stationnement résidentiel gratuits pour la période considérée, aux conditions suivantes :**

- Être résident à Paris (résidence principale).
- Posséder ou louer un parking à une adresse concernée par les travaux.
- Être en possession d'un certificat d'immatriculation du véhicule aux prénom et nom du demandeur, et domicilié à Paris.

Le bénéficiaire de ces droits temporaires :

- Pourra stationner sur les places mixtes (ouvertes au stationnement résidentiel), sans prendre de ticket à l'horodateur, pendant toute la durée des travaux, dans un périmètre centré autour de l'adresse du parking qu'il utilise : un plan lui précisant la localisation de ce périmètre lui sera transmise lors de la confirmation de l'ouverture des droits.
- Devra, en application des dispositions du Code de la Route, déplacer son véhicule au minimum une fois par semaine.

La demande devra être formulée à l'adresse mail suivante :

Cellule-Usagers.DVD-Cellule-Usagers@paris.fr

Le courriel devra être accompagné de la copie :

- De la taxe d'habitation ou d'un avis d'imposition sur le revenu aux nom et prénom du demandeur à une adresse parisienne.
- De l'acte de propriété ou du contrat de location pour la place de stationnement privée concernée.
- Du certificat d'immatriculation du véhicule remplissant les conditions mentionnées ci-dessus.

CONTACTS

RÉALISATION

VILLE DE PARIS
DIRECTION DES ESPACES VERTS ET DE L'ENVIRONNEMENT
SERVICE DU PAYSAGE ET DE L'AMÉNAGEMENT
103, AVENUE DE FRANCE, PARIS 13^e

ENTREPRISES

CARDEM - ENTRERPRISE JEAN LEFEBVRE – REFLEX –
SIGNATURE- ID VERDE – ROUSSEL TERRE IDEALE
EAU DE PARIS - SETHA

**Plus d'infos
sur chantiers.paris.fr
et au 3975***

*SERVICE GRATUIT + LE PRIX NORMAL DE L'APPEL

PATIENCE ON EMBELLIT VOTRE QUARTIER